



**Convention pour le remboursement des sommes engagées par  
la Communauté d'Agglomération Val de Garonne au titre des  
actions collectives du Pays Val de Garonne - Guyenne-  
Gascogne et du GAL Val de Garonne - Guyenne- Gascogne  
Année 2018**

**ENTRE**

**La communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, sise.....**

Représentée par son président, **Monsieur Raymond GIRARDI** dûment habilité par délibération.....

D'une part,

**ET**

**Val de Garonne Agglomération, sise Maison du Développement, Place du Marché, BP 70305, 47213 MARMANDE Cedex**

Représentée par son président, **Monsieur Daniel BENQUET**, dûment habilité par la délibération D2019B16 du 28 mars 2019

D'autre part,

*Il a été convenu ce qui suit*

### **Article 1 : Objet**

Val de Garonne Agglomération réalise, pour le compte des collectivités locales membres du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne, dont la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne (dénommée « CCCLG »), un programme d'actions pour l'année 2018.

Ce programme comprend des actions collectives menées à l'échelle du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne, à savoir :

- **La participation à l'ingénierie pour le programme LEADER et l'accompagnement technique du CAUE**, assurée par 1,5 ETP pour l'année 2018.

Le coût de l'ingénierie mise en place par VGA dans le cadre de ce programme LEADER s'élève à 59 755,15 € pour l'année 2018.

L'ingénierie est assurée :

- o pour 1 ETP (Equivalent Temps Plein) par une chargée de mission Leader (temps animation),
- o pour  $\frac{1}{2}$  ETP (Equivalent Temps Plein) par une assistante de gestion ( $\frac{1}{2}$  temps gestion).

L'autofinancement total du Pays pour cette animation est de 11 951,03 € ; la participation de la CCCLG s'élevant à **1 673,14 €** (soit 14 %).

- **La participation à l'animation du projet de coopération du programme LEADER**, assurée par une chargée de mission (0.5 ETP). Le coût de cette ingénierie s'élève à 17 897,30€. L'autofinancement du Pays est de 3 579,46€ ; la participation de la CCCLG s'élève à **501,12€**,
- **La participation aux actions locales et aux actions communes du projet de coopération du programme LEADER** (communication, prestation de service, frais divers), s'élevant à 665,73€. L'autofinancement du Pays est de 195,81 €. La participation de la CCCLG s'élève à **27,42€**,
- **La participation à l'ingénierie du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne**, qui s'élève à 43 208 €. L'autofinancement du Pays est de 30 708 €. La participation de la CCCLG s'élève à **0€**.

### **Article 2 : Participation financière de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne pour l'année 2018**

La CCCLG a délibéré en vue de participer financièrement au programme d'actions 2018 du Pays Val de Garonne - Guyenne - Gascogne, réalisé par Val de Garonne Agglomération, pour un montant réel de **2 201,68€**. A cet effet, la CCCLG versera une participation au titre de l'autofinancement des collectivités du Pays, qui se décompose de la façon suivante :

- Animation et gestion du programme Leader 2015-2020 - Participation de la CCCLG : **1 673,14 €**,
- Participation à l'animation du projet de coopération du programme LEADER - la participation de la CCCLG s'élève à **501,12€**,

- Participation aux actions locales et communes du projet de coopération du programme LEADER - la participation de la CCCLG s'élève à **27,42€**.
- La participation à l'ingénierie du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne s'élève à **0€**

**Article 3 : Modalités de versement de la participation**

La CCCLG s'engage à mandater à Val de Garonne Agglomération la somme de **2 201,68€**, correspondant à sa participation pour l'année 2018, au plus tard le 30 juin 2019.

Fait en double exemplaire,  
à Marmande, le 1<sup>er</sup> avril 2019

**Le Président de  
Val de Garonne Agglomération**

**Le Président de la Communauté  
de Communes de Coteaux et  
Landes de Gascogne**

**Monsieur Daniel BENQUET**

**Monsieur Raymond GIRARDI**